

Communiqué de presse

12 novembre 2014

Mise à disposition du rapport du Conseil d'Administration d'Alstom en vue de l'Assemblée générale extraordinaire

Le rapport du Conseil d'administration d'Alstom à l'Assemblée générale est disponible sur le site internet du Groupe www.alstom.com, section "Investisseurs/ Espace Actionnaires/ Assemblée générale".

Comme indiqué précédemment, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Alstom, au cours de laquelle l'accord sur l'opération avec General Electric concernant les activités Energie d'Alstom sera soumis au vote, se tiendra le 19 décembre 2014 sur première convocation.

Le rapport du Conseil d'administration couvre notamment :

- les principales caractéristiques de l'opération avec General Electric;
- le montant qui serait distribué aux actionnaires à l'issue de celle-ci.

Sur le premier point, cette opération, sur laquelle le Conseil d'administration d'Alstom avait unanimement émis un avis positif le 20 juin 2014, porte sur la cession par Alstom à General Electric de ses activités Energie et s'accompagne du réinvestissement par Alstom d'une partie du produit de cette cession dans des co-entreprises avec General Electric. Alstom prévoit également d'acquérir l'activité Signalisation de General Electric et de mettre en œuvre une alliance globale dans le domaine du ferroviaire. La procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel étant achevée et l'autorisation relative aux investissements étrangers en France obtenue, il appartient désormais aux actionnaires de se prononcer sur cette opération. Si elle est approuvée, l'opération sera soumise aux autorisations réglementaires et à celles relevant du contrôle des concentrations dans un certain nombre de juridictions.

Sur le deuxième point, le Conseil d'administration souhaite assurer une structure financière solide au Groupe afin de répondre à ses futurs besoins opérationnels et soutenir son développement. En cohérence avec cet objectif, le Conseil envisage de conserver au sein de l'entreprise plus des deux tiers des 12,35 milliards d'euros à recevoir de General Electric pour renforcer le bilan d'Alstom et désendetter le Groupe. Il y aurait donc une distribution aux actionnaires qui pourrait être comprise entre 3,5 milliards et 4 milliards d'euros et qui prendrait la forme d'une offre publique de rachat d'actions. Cette offre publique serait soumise à l'accord des actionnaires après la réalisation de l'opération.

A propos d'Alstom

Alstom est un des leaders mondiaux dans les infrastructures de production et de transmission d'électricité, ainsi que dans celles du transport ferroviaire. Le Groupe sert de référence avec ses technologies innovantes et respectueuses de l'environnement. Alstom construit les trains les plus

rapides au monde et les métros automatiques offrant la plus grande capacité. Alstom fournit des centrales intégrées clés en mains, des équipements et services associés pour l'ensemble des sources d'énergie, dont hydro, nucléaire, gaz, charbon et éolien. Alstom propose une vaste gamme de solutions pour la transmission d'électricité, en particulier dans le domaine des réseaux « intelligents » (smart grids). Alstom emploie 93 000 personnes dans une centaine de pays, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 20 milliards d'euros et enregistré pour près de 21,5 milliards d'euros de commandes en 2013/14.

Contacts Presse

Virginie Hourdin / Claire Biau - Tel +33 1 41 49 21 36 / 39 95
virginie.hourdin-bremond@chq.alstom.com , claire.biau@alstom.com

Relations Investisseurs

Delphine Brault / Anouch Mkhitarian - Tel +33 1 41 49 26 42 / 25 13
delphine.brault@chq.alstom.com , anouch.mkhitarian@chq.alstom.com

Internet

www.alstom.com

Ce communiqué de presse contient des informations et déclarations de nature prospective basées sur les objectifs et prévisions à ce jour de la direction d'Alstom. Ces informations et déclarations de nature prospective s'appliquent au périmètre actuel du Groupe et sont inévitablement soumises à un certain nombre de facteurs de risque et d'incertitude importants (tels que ceux décrits dans les documents déposés par Alstom auprès de l'Autorité des marchés financiers) qui font que les résultats finalement obtenus pourront différer de ces objectifs ou prévisions. Ces informations de nature prospective n'ont de valeur qu'au jour de leur formulation et Alstom n'assume aucune obligation de mise à jour ou de révision de celles-ci, que ce soit en raison de nouvelles informations qui seraient à sa disposition, de nouveaux événements ou pour toute autre raison, sous réserve de la réglementation applicable.